



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 07292

Numéro SIREN : 810 665 729

Nom ou dénomination : 7.8 Hz Holding

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2017 sous le numéro de dépôt 31748



20170317482015

DATE DEPOT : 17/05/2017

N° DE DEPOT : 31748

N° GESTION : 2015B07292

N° SIREN : 810665729

DENOMINATION : 7,8 Hz Holding

ADRESSE : 42 rue Monge 75005 Paris

MILLESIME : 2015

Société 7,8 HZ HOLDING

Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 Euros

Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS (810 665 729)

SIRET 81066572900010

Siège social : 42 rue Monge 75005 PARIS

Courriel : holding78hz@audiam.fr

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

18 MAI 2017

Sous le N° :

31748
[Signature]

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2016

L'an deux mille-seize,
Le trente juin,
A 18 heures,

Les associés de la Société 7,8 Hz Holding se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno DELAUNAY, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Cécile DEMANET, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1 000 sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2015,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,

[Signature]

[Signature]

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport du Président et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- approbation desdites conventions ainsi que des opérations et des comptes de l'exercice,
- quitus au Président,
- affectation et répartition des résultats de l'exercice,
- pouvoirs pour formalités,
- question diverses.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 1 628 euros (impôt sur les sociétés), dépense non admise dans les charges déductibles au regard de l'article 39-1-4° du Code général des impôts.



En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 27 858 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	27 858 euros
--------------------------	--------------

A la réserve légale (10 %) :	100 euros
------------------------------	-----------

Solde :	27 758 euros
---------	--------------

Affecté en totalité en autres réserves pour 27 758 euros.

Compte tenu de cette affectation, le montant de **capitaux propres** de la Société est de 28 858 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte, s'agissant du premier exercice social de l'absence de distribution de dividendes au cours des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte des conventions réglementées conclues au cours du dernier exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

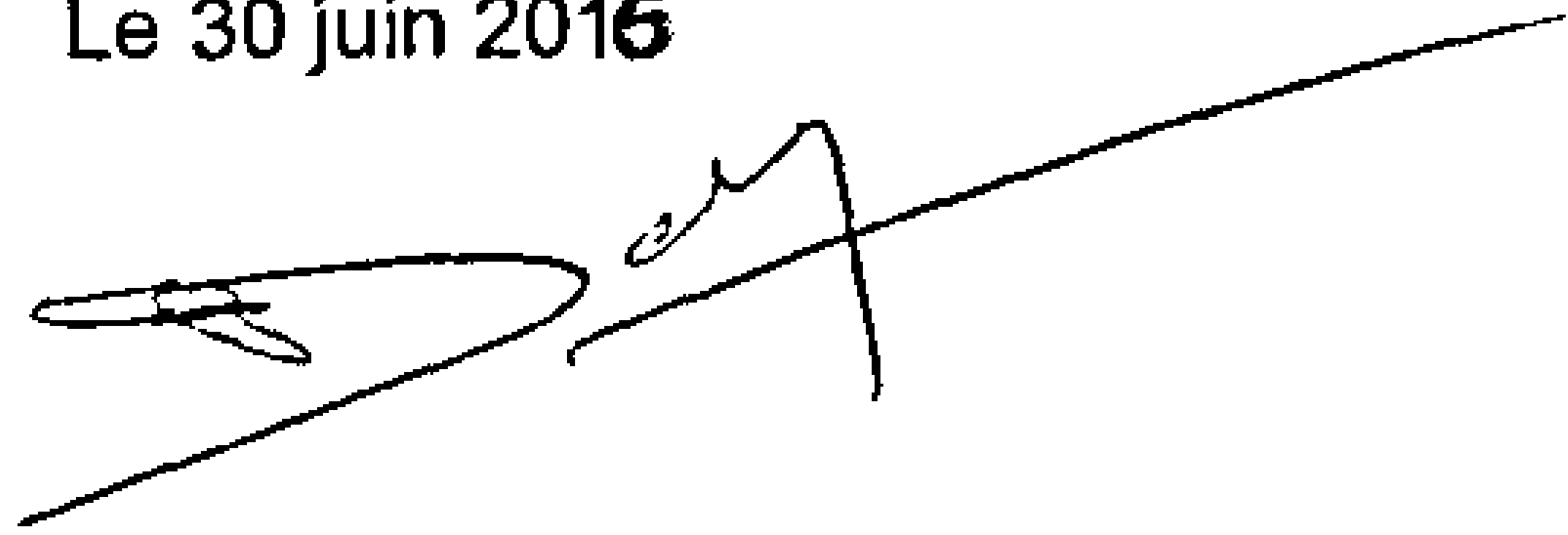
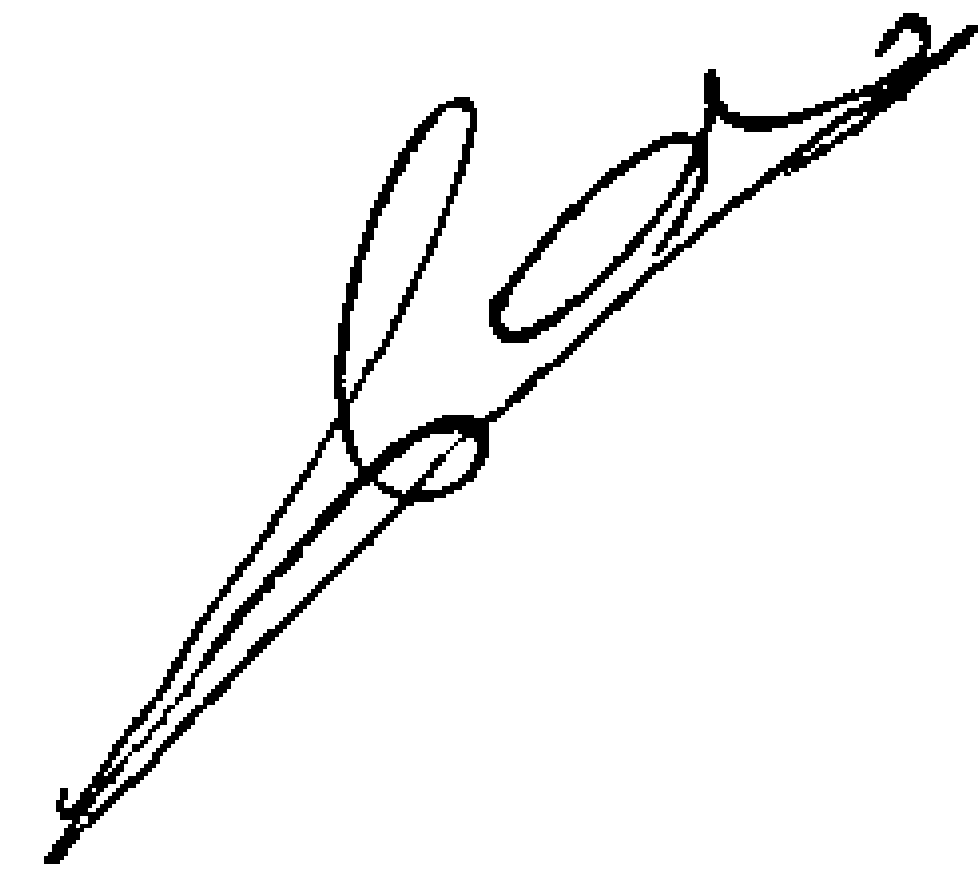


De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

Bruno DELAUNAY

Philippe ADIDA-SEMOUR

Fait à PARIS
Le 30 juin 2016

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Delaunay', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Adida-Semour', written over a horizontal line.

Société 7,8 HZ HOLDING

Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 Euros

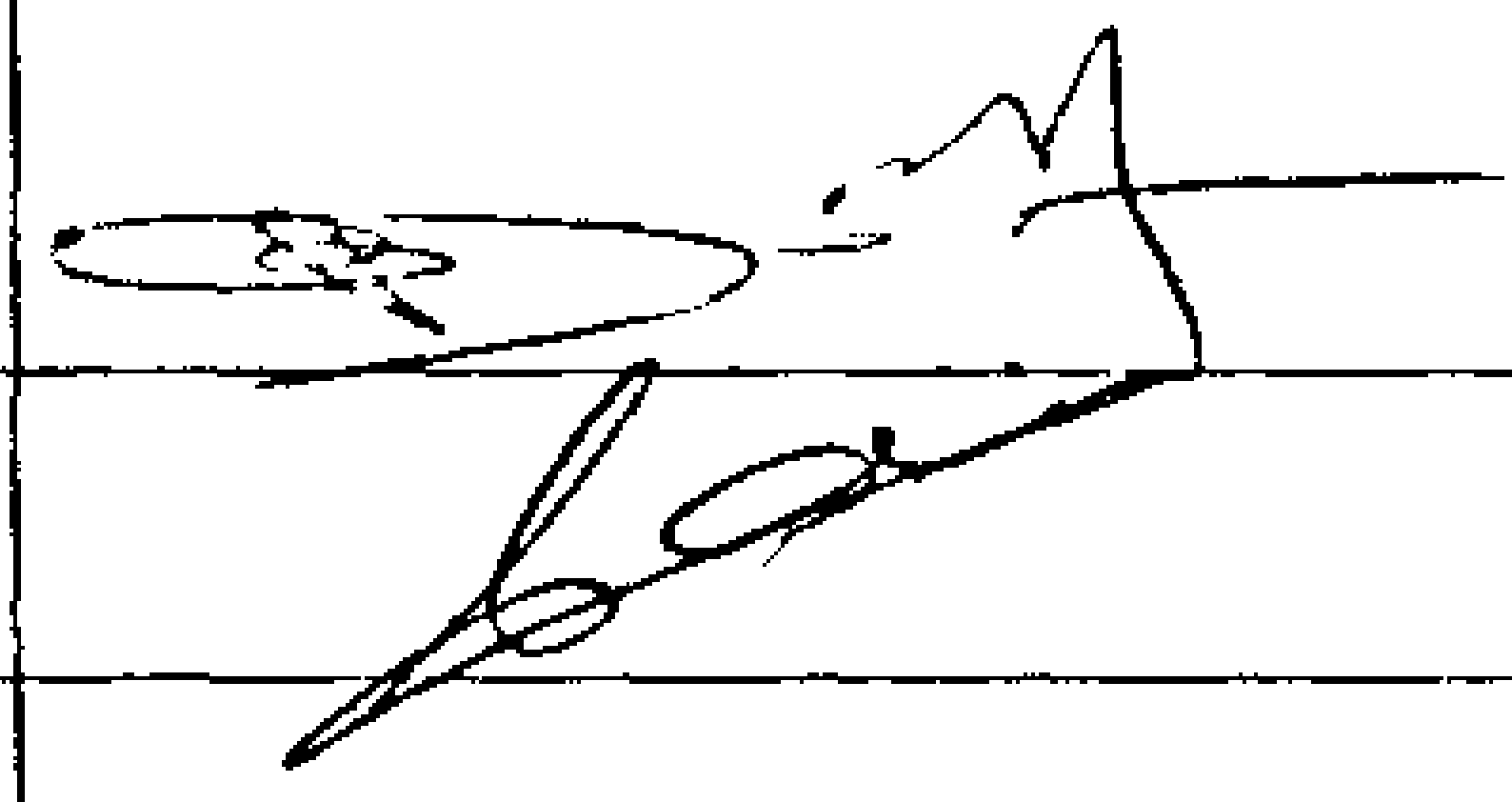
Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS (810 665 729)

SIRET 81066572900010

Siège social : 42 rue Monge 75005 PARIS

Courriel : holding78hz@audiam.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2016
FEUILLE DE PRESENCE

Numéro	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	Bruno DELAUNAY	900		900	
2	Philippe ADIDA- SEMOUR	100		100	
	TOTAUX	1 000		1 000	

Nombre d'associés : 2

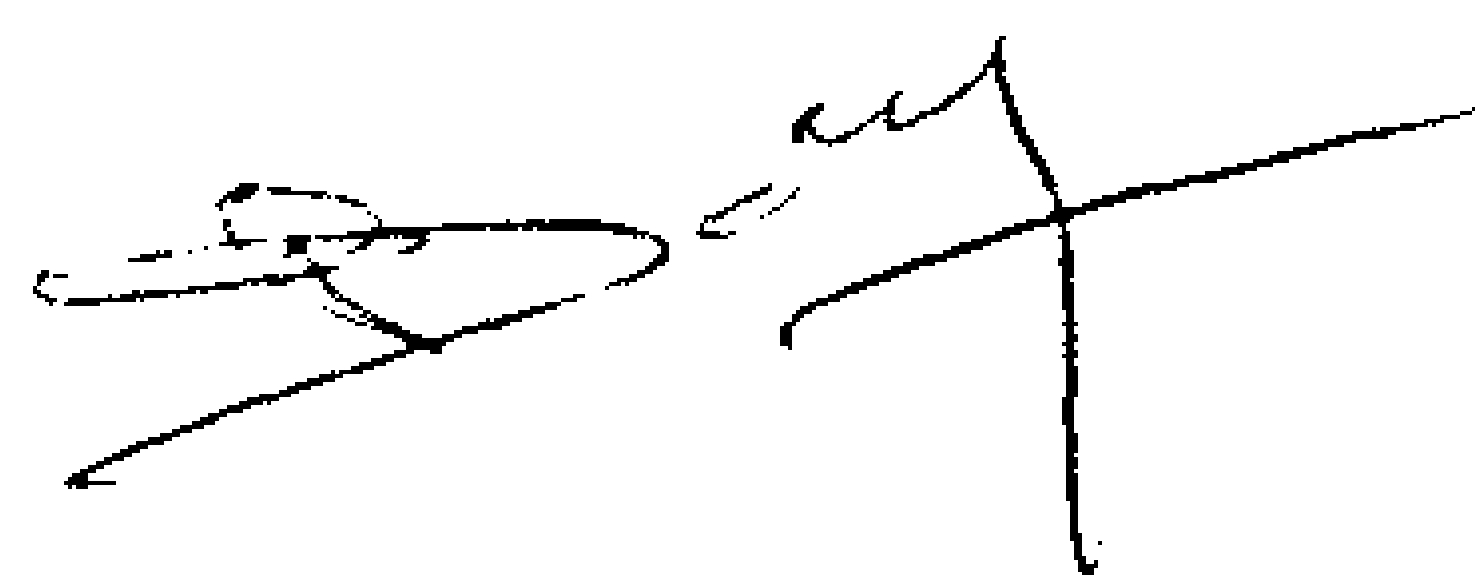
Certifié sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 2 associés présents possédant ensemble 1 000 droits sociaux.

Fait à PARIS

Le 30 juin 2016

Le Président

Bruno DELAUNAY



Société 7,8 HZ HOLDING

Société par Actions Simplifiées au capital de 1 000 Euros

Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS (810 665 729)

SIRET 81066572900010

Siège social : 42 rue Monge 75005 PARIS

Courriel : holding78hz@audiam.fr

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2016

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été adressées dans les formes et délais statutaires.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui vous ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Notre Société a été constituée le 9 mars 2015 et a été immatriculée au RCS PARIS le 3 avril 2015.

L'activité couvre donc la période du 1er avril au 31 décembre 2015.

Notre Société a fait l'acquisition de la marque AUDIAM enregistrée auprès de l'INPI en date du 2 novembre 2015 dans les classes de produits et services N° 3 – 9 – 10 – 35 – 37 et 44.

L'activité de notre Société s'est orientée sur le développement d'un concept novateur dans l'audioprothèse.

Le concept Audiam se caractérise par :

- son positionnement : clairement paramédical Audiam se place dans sa communication du point de vue du patient avec une promesse de « bien-être » auditif. L'objectif est la dédramatisation de l'approche de l'appareillage en axant toute la communication sur le plaisir de l'écoute. 

L'excellence du service allant de soi ce point ne fait pas l'objet d'une communication particulière, par contre l'ensemble du point de vente doit par son niveau exceptionnel d'équipement induire la promesse de la qualité d'appareillage.

- Le point de vente : premier vecteur de communication le point de vente AUDIAM doit être porteur des promesses patient. Le centre AUDIAM est composé de divers « espaces » identifiés qui guide la promesse pour le malentendant et le processus de prise en charge de l'audioprothésiste. Toute la communication future grand public ou médicale (relation médicale) découlera de ce processus d'appareillage.

Evénements importants survenus depuis la constitution de la Société

Notre Société a pris le contrôle de 100 % du capital social des sociétés suivantes :

- la SARL ATELIERS DE L'AUDITION PALAISEAU,
- la SARL ATELIERS DE L'AUDITION LES CLAYES,
- la SARL ATELIERS DE L'AUDITION SAINT DENIS.

Notre Société a encaissé une remontée de dividendes de 19 000 euros de sa filiale la SARL ATELIERS DE L'AUDITION PALAISEAU.

Notre Société a embauché, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée, Monsieur Philippe ADIDA SEMOUR (actionnaire possédant 100 actions sur un total de 1 000 actions du capital social) en qualité de Responsable Administratif.

Concernant les événements post clôture, il convient de souligner qu'aucun événement important ou significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice du 31 décembre 2015.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

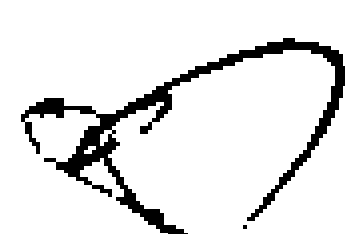
Nous continuerons d'assister et contrôler nos filiales.

Nous envisageons de créer et développer un réseau de points de vente d'audioprothèse haut de gamme et de créer de nouvelles filiales en région parisienne.

Nous prendrons les mesures nécessaires pour améliorer la rentabilité du groupe.

Nous recherchons de nouveaux axes de développements et notamment en matière de recherche et développement en neurologie et ORL.

Nous sommes confiants pour l'avenir.



Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Exercice clos le 31/12/2015 (Echéance 30 jours) : 22 533 euros.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants.

- 100 % dans le capital social de la société LES ATELIERS DE L'AUDITION PALAISEAU. Cette société a été constituée le 17 janvier 2013 (immatriculation au RCS d'EVRY le 14 février 2013) le Cette société a réalisé au 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires de 454 499 euros et un bénéfice comptable de 38 323 euros.

- 100 % dans le capital social de la société LES ATELIERS DE L'AUDITION LES CLAYES. Cette société a été constituée le 28 avril 2015 (immatriculation au RCS de VERSAILLES le 18 mai 2015) et a réalisé au 31 décembre 2015 un chiffre d'affaires de 22 565 euros et une perte comptable de 58 924 euros. Etant précisé que le point de vente a été ouvert en octobre 2015.

- 100 % dans le capital social de la société LES ATELIERS DE L'AUDITION SAINT DENIS. Cette société a été constituée le 13 juillet 2015 (immatriculation au RCS de BOBIGNY le 16 septembre 2015) et le point de vente était inauguré en mai 2016. Cette société n'a donc pas eu d'activité en 2015, elle a réalisé aucun chiffre d'affaires et enregistré une perte comptable de 17 620 euros.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

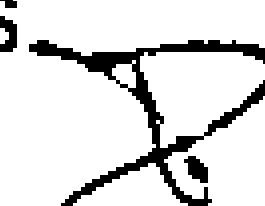
Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentations et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

S'agissant d'un premier exercice comptable et en conséquence en l'absence d'exercice précédent, aucun comparatif ne sera présenté.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires s'est élevé à 34 169 euros.

Les autres produits s'élèvent à 6 642 euros.

Le total des produits d'exploitation hors TVA s'élève à 40 811 euros



Le montant des achats de marchandises s'élève à 1 187 euros.

Le montant des autres charges externes s'élève à 14 196 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 117 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 10 657 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 3 820 euros.

L'effectif salarié à la clôture de l'exercice s'élève à 1 personne (Philippe ADIDA-SEMOUR).

Le total des charges d'exploitation s'élèvent à 30 977 euros.

Le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 9 834 euros.

Les produits financiers s'élèvent à 19 684 euros.

Les charges financières s'élèvent à 31 euros.

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 1 628 euros.

Le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à 27 858 euros.

Le résultat fiscal s'élève à 10 852 euros (Bénéfice imposable à 15 %).

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître un bénéfice de 27 858 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	27 858 euros
A la réserve légale (10 %) :	100 euros

Solde :	27 758 euros
Affecté en totalité en autres réserves pour 27 758 euros.	

Compte tenu de cette affectation, le montant de capitaux propres de la Société est de 28 858 euros.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge



une somme de 1 628 euros (Impôt sur les sociétés), dépense non admise dans les charges déductibles du résultat fiscal (impôts et taxes non déductibles).

Tableau des résultats

S'agissant du premier exercice social de notre Société, il n'est pas annexé au présent rapport, (conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce), le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Votre Commissaire aux comptes vous donnera lecture de son rapport sur les conventions réglementées.

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

ACTIONNARIAT SALARIE

Nous vous rappelons que notre Société a un unique salarié, Monsieur Philippe ADIDA-SEMOUR, actionnaire fondateur qui possède 100 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

Il s'agit du premier exercice social

Les dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce n'ont donc pas vocation à s'appliquer (réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si, au vue du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Président en application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital).

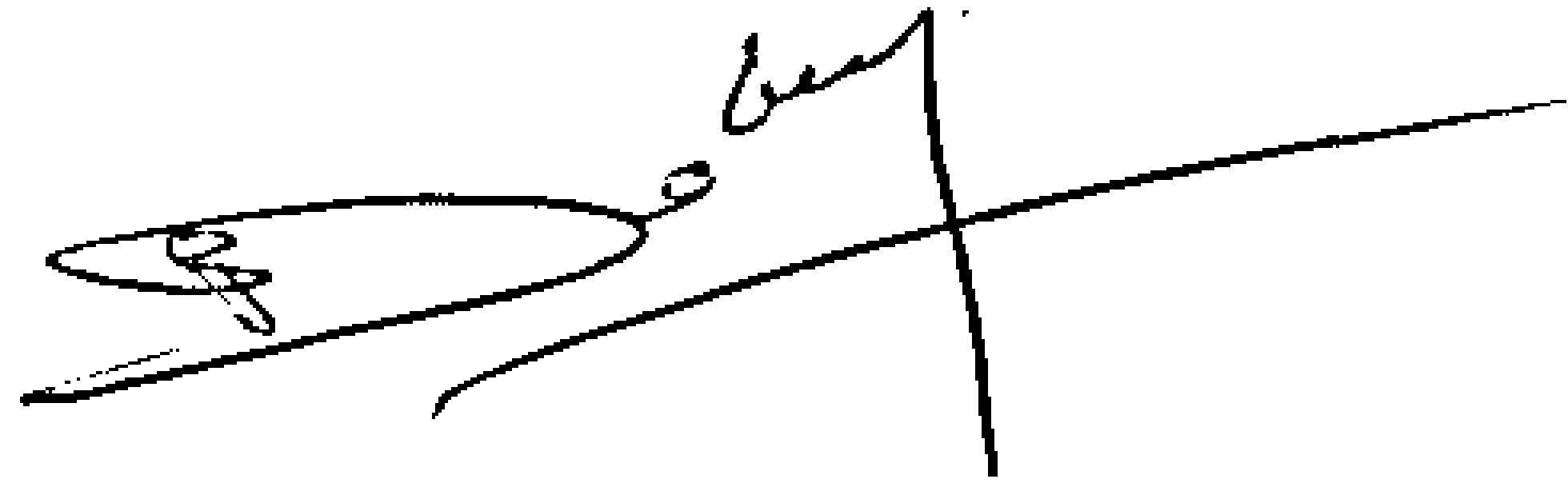
En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportant votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.



Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à PARIS
Le 6 juin 2016

Le Président
Bruno DELAUNAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno Delaunay', written over a horizontal line.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2016

Désignation de l'entreprise 7, 8 HZ HOLDING										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 42 rue Monge Chez Monge Domiciliation 75005 PARIS											
SIREN		8	1	0	6	6	5	7	2	9	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		0		9		Durée de l'exercice précédent *		1		1	
Exercice N clos le 31/12/2015											
ACTIF											
Brut 1 Amortissements-Provisions 2 Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012					
		Autres *		014	8 000	016			8 000		
	Immobilisations corporelles *		028		030						
	Immobilisations financières * (1)		040	99 819	042				99 819		
	Total I (5)		011	107 819	018				107 819		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
		Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		061		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	7 867	070			7 867		
		Autres * (3)		072	3 746	071			3 746		
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		081	62 286	086				62 286		
	Charges constatées d'avance *		092		091						
Total II		096	73 899	098				73 899			
Total général (I+II)				110	181 717	112				181 717	
PASSIF											
Exercice N 1 NET											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120							1 000	
	Écarts de réévaluation		121								
	Réserve légale		126								
	Réserves réglementées *		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		131								
	Résultat de l'exercice		136							27 858	
	Provisions réglementées		140								
Total I		112							28 858		
Provisions pour risques et charges		154									
DETTES (1)	Emprunts et dettes assimilées		156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166							22 533	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	2 025						130 326	
Produits constatés d'avance		174									
Total III		176							152 859		
Total général (I + II + III)				180						181 717	
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		107 819		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	181				
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 N° 05											

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2016

Formulaire obligatoire Article 302 septies A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise 7, 8 HZ HOLDING		Néant ☐ *			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le 31/12/2015	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	1 151
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	33 018
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	6 642	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	40 811
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	1 187
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	14 196
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243		244	1 117
	Rémunérations du personnel *					250	10 657
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	3 820
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260		262
Total des charges d'exploitation (II)						264	30 977
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	9 834
Produits financiers (III)		280	19 684	Charges financières (V)		294	31
Produits exceptionnels (IV)		290		Charges exceptionnelles (VI)		300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 628
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	27 858
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	27 858	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-I CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 628		
	Divers * (dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés)	347		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	348		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (cf. sixties)	986	ZIT/ITE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (cf. septies)	981	JIE (41. sixties A)	989			
	ZRD (cf. tentatives)	127	ZRR (cf. quinquies)	138			
	Dont divers		ZEA (cf. quaterdecies)	345		350	18 634
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	10 852	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * (dont imputés sur le résultat :)				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	10 852	372

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2016

7,8 HZ HOLDING

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2016

Formulaire obligatoire l'article 302 septies
A bis du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : 7,8 HZ HOLDING

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406		
	Autres	410		412	8 000	414		416	8 000	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426		
	Constructions	430		432		434		436		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		476		
Immobilisations financières		480		482	99 819	484		486	99 819	486		
TOTAL		490		492	107 819	494		496	107 819	496		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516	
	Constructions	520		522		524		526		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536	
	Installations générales agencements divers	540		542		544		546		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		566	
TOTAL		570		572		574		576		576	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées/vrées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10				
		6	7	8	9	10									
Immobilisations n°s	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values						
	11		12		13		14		15		Long terme				
											19 % (16)		15 % ou 16 % (17)		0 % (18)
1															
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578		580		582		584		586		587		589		
		Plus-values taxable à 19 % (1)			579		Regularisations	590		583		594		595	
Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)											591				
TOTAL									596		585		597		599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOI-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI, joindre un état établi selon le même modèle indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 7,8 HZ HOLDING										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		630		641		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		651		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immobil. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td colspan="2">780</td> <td colspan="3"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immobil. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immobil. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																												
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																													
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129																																																																																																																									
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800																																																																																																																									
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381																																																																																																																										
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *									380																																																																																																																										
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																										
Montant de la TVA collectée									371	7 995																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	1 994																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399																																																																																																																										

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-ESD 2016

Exercice ouvert le : 01042015 et clos le : 31122015		Durée en nombre de mois 0 9		Néant ☒ *	
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises		108			
Production vendue - Biens		109			
Production vendue - Services		111			
Production stockée		111			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		113			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		115			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
TOTAL 1		111			
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers					
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121			
Variation de stocks (marchandises)		122			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123			
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		115			
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		116			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		118			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.E.P.P.		133			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
TOTAL 2		152			
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2		137			
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)		117			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022			
Période de référence		021		/ /	
Date de cessation		186		/ /	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs					
Effectifs moyens du personnel * :		376			
dont apprentis		657			
dont handicapés		651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 116, 118 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOTSD.

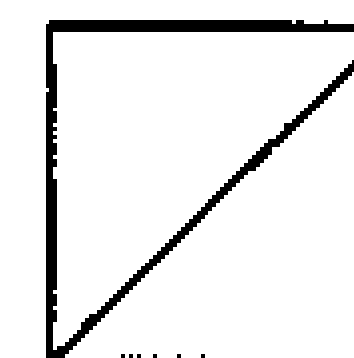
6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2016

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31/12/2015

SIREN

8 1 0 6 6 5 7 2 9

Dénomination de l'entreprise

7,8 HZ HOLDING

Adresse (voie)

42 rue Monge Chez Monge Domiciliation

Code postal

75005

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	901	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique ADIDA SEMOUR Prénom(s) PhilippeNom marital % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 100Naissance: Date 09/03/1962 N° Département 75 Commune PARIS 14E Pays Adresse : N° 45 Voie chemin des FivesCode Postal 95020 Commune PARNAIN Pays Titre (2) M Nom patronymique DELAUNAY Prénom(s) BrunoNom marital % de détention 99,00 Nb de parts ou actions 900Naissance: Date 02/12/1959 N° Département 75 Commune PARIS 14E Pays Adresse : N° 41 Voie rue JennerCode Postal 75013 Commune PARIS Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2016 : Etat préparatoire.

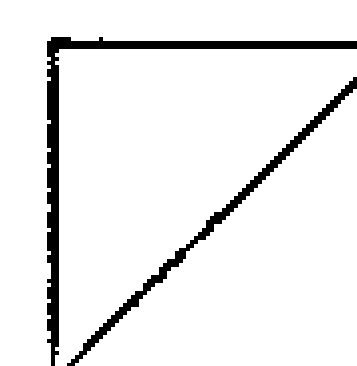
(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31/12/2015

SIREN

8 1 0 6 6 5 7 2 9

Dénomination de l'entreprise

7,8 HZ HOLDING

Adresse (voie)

42 rue Monge Chez Monge Domiciliation

Code postal

75005

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

3

Forme juridique

EURL

Dénomination

LES ATELIERS DE L AUDITION DE PALAISEAU

N° SIREN (si société établie en France)

790760912

% de détention

100,00

Adresse :

N°

39

Voie

RUE DE PARIS

Code Postal

91120

Commune

PALAISEAU

Pays

FRANCE

Forme juridique

EURL

Dénomination

LES ATELIERS DE L AUDITION LES CLAYES

N° SIREN (si société établie en France)

811413483

% de détention

100,00

Adresse :

N°

10

Voie

AVENUE JULES FERRY

Code Postal

78340

Commune

LES CLAYES SOUS BOIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

EURL

Dénomination

LES ATELIERS DE L AUDITION SAINT DENIS

N° SIREN (si société établie en France)

813563665

% de détention

100,00

Adresse :

N°

10

Voie

RUE DES BOUCHERIES

Code Postal

93200

Commune

SAINT DENIS

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays



IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01042015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
7,8 HZ HOLDING 42 rue Monge Chez Monge Domiciliation 75005 PARIS	
SIRET 8 1 0 6 6 5 7 2 9 0 0 0 1 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
	06.75.22.34.85

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Activités des sociétés holding Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	10 852	Déficit
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%				
Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
LEFEVRE Nathalie 4 rue de la Boulaye 91400 GOMETZ LA VILLE Tél: 0184130066	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 13052016 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: Bruno DELAUNAY
	Signature: Président
Tél:	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F				REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e		
					f		
					g		
					h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)		

G								REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 43-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés: * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:							
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements			
1		2	3	4	5	6	7	8			
Philippe ADIDA SECOUR 46 chemin des Pivoines 95620 PARMAIN		100									
Bruno DELAUNAY Président 41 rue Jenner 75013 PARIS		900									

H		DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

I				CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽¹⁾				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽²⁾							



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise 7, 8 HZ HOLDING

du 01/04/2015

Adresse 42 rue Monge Chez Monge Domiciliation 75005 PARIS

au 31/12/2015

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	ADIDA SEMOUR Philippe Responsable administratif				46 Chemin des Pivoines 95620			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	9 726			9 726				9 726
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	9 726			9 726				9 726

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 800
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	57
Total	1 857

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2015 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	11 583	- de l'exercice . 2015 . . ⑩	10 852
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire Bruno DELAUNAY
PrésidentÀ PARIS, le 13/05/2016
Signature.

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2016)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

7, 8 HZ HOLDING
 42 rue Monge Chez Monge Domiciliation 75005 PARIS

Numéro SIRET du principal établissement

81066572900010

Code APE

6420Z

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	10 852
b Dont plus-value nette à court terme	
c Défisits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	28 590
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	10 852
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	10 852

l III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

(0)

m IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Aux actionnaires de la
Société 7,8Hz HOLDING
SAS au capital de 1 000 €
Siège Social : 42, Rue Monge
75005 PARIS
RCS PARIS : 810 665 729

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 29 mars 2016, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de votre société, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ la justification de mes appréciations ;
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables :

Votre annexe expose les principes retenus pour la comptabilisation des actifs et des passifs.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe et de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à LES ULIS, le 14 Juin 2016


Cécile DEMANET

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/04/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

Edité le 13/05/2016

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2015
(09 mois)Exercice précédent
Néant

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	8 000		8 000	4,40		
Immobilisations corporelles						
Immobilisations financières	99 819		99 819	54,93		
ACTIF IMMOBILISÉ	107 819		107 819	59,33		
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	7 867		7 867	4,33		
Autres créances	3 746		3 746	2,06		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	62 286		62 286	34,28		
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	73 899		73 899	40,67		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	181 717		181 717	100,00		

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2015
(09 mois)Exercice précédent
Néant

Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	0,55		
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	27 858	15,33		
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	28 858	15,88		
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	22 533	12,40		
Autres dettes	130 326	71,72		
Produits constatés d'avance				
DETTES	152 859	84,12		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	181 717	100,00		

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/04/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

Edité le 13/05/2016

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2015		Exercice précédent Néant		Variation	
						%	
	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises		1 151	3,37			1 151	N/S
Production vendue biens							
Production vendue services		33 018	96,63			33 018	N/S
Chiffres d'Affaires Nets		34 169	100,00			34 169	N/S
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits		6 642	19,44			6 642	N/S
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		40 811	119,44			40 811	N/S
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		1 187	3,47			1 187	N/S
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes		14 196	41,55			14 196	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés		1 117	3,27			1 117	N/S
Rémunérations du personnel		10 657	31,19			10 657	N/S
Charges sociales		3 820	11,18			3 820	N/S
Dotations aux amortissements							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des charges d'exploitation		30 977	90,66			30 977	N/S
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		9 834	28,78			9 834	N/S
Produits financiers		19 684	57,61			19 684	N/S
Produits exceptionnels							
Charges financières		31	0,09			31	N/S
Charges exceptionnelles							
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS		29 486	96,29			29 486	N/S
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices		1 628	4,76			1 628	N/S
Total des Produits		60 495	177,05			60 495	N/S
Total des Charges		32 637	95,52			32 637	N/S
RÉSULTAT NET		27 858	81,53			27 858	N/S
Bénéfice							
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

ANNEXE

Période du 01/04/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2015 a une durée de 09 mois.

Il s'agit du premier exercice depuis la création de l'entreprise.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 181 717,21 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 27 857,84 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/05/2016 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Le montant du CICE 2015 est de 584 € qui sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dus.

ANNEXE

Période du 01/04/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 107 819

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		8 000		8 000
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		99 819		99 819
TOTAL		107 819		107 819

3.1.2 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concession brevets licences marqu	8 000	0	8 000	Non amortiss.
TOTAL	8 000	0	8 000	

3.2 - Etat des créances = 108 431

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	96 819		96 819
Actif circulant & charges d'avance	11 612	11 612	
TOTAL	108 431	11 612	96 819

3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 96 684

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	96 684
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	96 684

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Informations complémentaires sur le bilan actif****Immobilisations incorporelles :**

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les immobilisations incorporelles comprennent les :

" Concessions, brevets et droits assimilés évalués à leur coût d'acquisition

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	Palaiseau	Les Clayes	Saint Denis	Totaux
Titres de participation	1 000	1 000	1 000	3 000
Créances rattachées à des participations	4 036	50 466	42 182	96 684
Totaux	5 036	51 466	43 182	99 684

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces actifs au 31 décembre 2015 dans la mesure où les recettes nettes attendues de leur exploitation sont supérieures à leurs valeurs d'actif.

ANNEXE

Période du 01/04/2015 au 31/12/2015 Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal	1000	1,00	1 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	1,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 152 859

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	2 025	2 025		
Fournisseurs	22 533	22 533		
Dettes fiscales & sociales	19 210	19 210		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	109 091	109 091		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	152 859	152 859		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 498

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	1 498
Autres dettes	
TOTAL	1 498

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 34 169**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 151	3,37 %
Prestations de services	33 000	96,58 %
Produits des activités annexes	18	0,05 %
TOTAL	34 169	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 96 684

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières :	96 684
Créances rattachées aa palaiseau(268810)	4 036
Créances rattachées aa les clayes(268820)	50 466
Créances rattachées aa saint denis(268830)	42 182
TOTAL	96 684

8.2 - Charges à payer = 1 498

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	1 498
Dettes pour congés à payer(428200)	931
Charges sur congés à payer(438645)	391
Prevision de taxe apprentissage(448631)	66
Prevision des frais de formation(448633)	110
TOTAL	1 498

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/04/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2015 9 mois	31/03/2015 mois	31/03/2015 mois	31/03/2015 mois	31/03/2015 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 000				
b) Nombre d'actions émises	1 000				
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	34 169				
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	29 486				
c) Impôt sur les bénéfices	1 628				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	27 858				
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	27 858				
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	28				
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	28				
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	10 657				
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	3 820				

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/04/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

<u>Filiales et Participations</u>	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnée par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
AA PALAISEAU	1 000		100	1 000		4 036		454 499	38 323	19 000
AA LES CLAYES	1 000		100	1 000		50 466		22 565	-58 924	
AA SAINT DENIS	1 000		100	1 000		42 182			-17 620	
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & particip.										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Aux actionnaires de la
Société 7,8Hz HOLDING
SAS au capital de 1 000 €
Siège Social : 42, Rue Monge
75 005 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2015**

Aux actionnaires,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article 21 des statuts, j'ai été avisée des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

1° - Convention d'animation de groupe et d'assistance conclues entre votre société et chacune de ses filiales

Nature et objet : Votre société fournit son assistance et ses conseils en matière administrative, comptable, commerciale et financière

Modalités : Les prestations sont facturées selon le temps passés avec application d'un tarif fixé pour chaque intervenant. Pour l'exercice, la rémunération est fixée sur la base d'un forfait mensuel de 3 000 (trois mille) euros hors taxes. Cette convention est d'une durée de un an renouvelable par tacite reconduction.

Le montant des prestations facturées par votre société s'élève à 27 000 euros HT pour l'Atelier de l'audition de Palaiseau et 6 000 euros HT pour l'Atelier de l'audition Les Clayes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Personne concernée : M. DELAUNAY Bruno, votre Président associé à 90% et gérant de chaque filiale.

2°- Convention de licence non exclusive de marque

Nature et objet : Votre société est titulaire de la marque AUDIAM sous laquelle les filiales exploitent des fonds de commerce se rapportant à la commercialisation des produits et services d'audioprothèse. Votre société concède la licence non exclusive d'exploitation de cette marque.

Modalités : La présente licence est consentie moyennant le versement d'une redevance proportionnelle égale à 2% (deux pour cent) du chiffre d'affaires mensuel HT, toutes réductions de prix comprises, réalisé par la filiale au titre de l'exploitation de la marque concédée dans le cadre de la commercialisation des produits et la fourniture de services liées à l'activité de l'audioprothèse.

Le montant de la redevance facturée par votre société s'élève à 6 191 euros HT pour l'Atelier de l'audition de Palaiseau et 451 euros HT pour l'Atelier de l'audition Les Clayes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Personne concernée : M. DELAUNAY Bruno, votre Président associé à 90% et gérant de chaque filiale.

Au 31 décembre 2015, l'Atelier de l'audition de Palaiseau a trop versé à votre société la somme globale de 9 060,29 euros et l'Atelier de l'audition Les Clayes restait devoir la somme globale de 7 866,67 euros.

3°- Convention d'avance en compte courant d'associé

Nature et objet : Afin d'améliorer la trésorerie de votre société sans recourir à l'endettement, l'actionnaire majoritaire accepte de laisser à sa disposition des avances et somme d'argent, sous forme de compte courant.

Modalités : Elles peuvent être augmentées ou diminuées sur simple décision de l'actionnaire sous réserve des modalités de remboursement ou de blocage prévues à la convention par voie d'avenant signé par l'actionnaire et le représentant de votre société. Les sommes mises à disposition porteront intérêts au taux légale en vigueur. Elles sont remboursables à tout moment sur demande écrite de l'actionnaire à condition que la trésorerie le permette.

A ce titre, l'actionnaire a mis à la disposition de votre société sous forme d'avance en compte courant un montant de 2 000€ au taux d'intérêt de 2,15% au 31 décembre 2015 soit un montant de 25 euros.

Personne concernée : M. DELAUNAY Bruno, votre Président associé à 90%.

4°- Conventions d'avance en compte courant conclues entre votre société et ses filiales

➤ *Avec Les Ateliers de l'Audition de Palaiseau*

Nature et objet : Votre société consent à sa filiale la faculté de solliciter auprès d'elle des avances en trésorerie (mise à disposition des avances et sommes d'argent) sous forme de compte courant.

Modalités : Elles peuvent être augmentées ou diminuées sur simple décision de l'actionnaire sous réserve des modalités de remboursement ou de blocage prévues à la convention par voie d'avenant signé par l'actionnaire et le représentant de votre société. Les sommes mises à disposition porteront intérêts au taux légale en vigueur. Elles sont remboursables à tout moment sur demande écrite à condition que la trésorerie le permette.

A ce titre, votre société a laissé à disposition de sa filiale un montant de 4 000 euros sous forme d'avance en compte courant au taux d'intérêt de 2,15% au 31 décembre 2015 soit un montant de produits financiers de 36 euros.

Personne concernée : M. DELAUNAY Bruno, votre Président associé à 90% et gérant de la SARL Atelier de l'Audition de Palaiseau.

➤ *Avec Les Ateliers de l'Audition Les Clayes*

Nature et objet : Votre société consent à sa filiale la faculté de solliciter auprès d'elle des avances en trésorerie (mise à disposition des avances et sommes d'argent) sous forme de compte courant.

Modalités : Elles peuvent être augmentées ou diminuées sur simple décision de l'actionnaire sous réserve des modalités de remboursement ou de blocage prévues à la convention par voie d'avenant signé par l'actionnaire et le représentant de votre société. Les sommes mises à disposition porteront intérêts au taux légale en vigueur. Elles sont remboursables à tout moment sur demande écrite à condition que la trésorerie le permette.

A ce titre, votre société a laissé à disposition de sa filiale un montant de 50 000 euros sous forme d'avance en compte courant au taux d'intérêt de 2,15% au 31 décembre 2015 soit un montant de produits financiers de 466 euros.

Personne concernée : M. DELAUNAY Bruno, votre Président associé à 90% et gérant de la SARL Atelier de l'Audition Les Clayes.

➤ *Avec Les Ateliers de l'Audition Saint Denis*

Nature et objet : Votre société consent à sa filiale la faculté de solliciter auprès d'elle des avances en trésorerie (mise à disposition des avances et sommes d'argent) sous forme de compte courant.

Modalités : Elles peuvent être augmentées ou diminuées sur simple décision de l'actionnaire sous réserve des modalités de remboursement ou de blocage prévues à la convention par voie d'avenant signé par l'actionnaire et le représentant de votre société. Les sommes mises à disposition porteront intérêts au taux légale en vigueur. Elles sont remboursables à tout moment sur demande écrite à condition que la trésorerie le permette.

A ce titre, votre société a laissé à disposition de sa filiale un montant de 42 000 euros sous forme d'avance en compte courant au taux d'intérêt de 2,15% au 31 décembre 2015 soit un montant de produits financiers de 182 euros.

Personne concernée : M. DELAUNAY Bruno, votre Président associé à 90% et gérant de la SARL Atelier de l'Audition Saint Denis.

Ces sommes sont inscrites en créances rattachées à des participations. Au 31 décembre 2015, l'Atelier de l'audition de Palaiseau restait devoir à votre société la somme de 4 035,83 euros, l'Atelier de l'audition Les Clayes restait devoir à votre société la somme de 50 465,82 euros et l'Atelier de l'audition Saint Denis restait devoir à votre société la somme de 42 181,85 euros.

5° - Contrat de travail M. SEMOUR

Nature et objet : contrat de travail de M. SEMOUR rémunéré pour ses fonctions de responsable administratif.

Modalités : Contrat de travail conclu à compter du 1^{er} octobre 2015 en rémunération de ses fonctions de responsable administratif sur la base d'un forfait cadre annuel de 218 jours de travail. Au titre de ce contrat M. SEMOUR percevra une rémunération mensuelle brute de 3 249,12 euros.

A ce titre, votre société a pris en charge sur l'exercice un montant de 9 726 euros au titre de sa rémunération.

Personne concernée : M. SEMOUR associé à 10% de votre société.

Fait à LES ULIS, le 14 Juin 2016

Cécile DEMANET

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris